

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle général de perception pour l'année 2022 a été déposé à mon bureau le 27 janvier 2022 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 27 IÈME JOUR DE JANVIER 2022

Julie Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Julie Francoeur, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 12 h 00 de l'avant-midi, le 27 janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 27^{ième} jour de janvier 2022.

Julie Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière



